

Interdiction des messes publiques : à ce jour, neuf requêtes ont été déposées au Conseil d'Etat

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 15 mai 2020

Source [Le Salon Beige] Maître Jérôme Triomphe, qui est l'un des avocats [des instituts Ecclesia Dei](#), répond à [Présent](#). Extrait :

[...] Nous contestons, comme tous les autres requérants, les décisions annoncées depuis le 28 avril par le gouvernement, de déconfiner les Français tout en maintenant l'interdiction du culte jusqu'au mardi après la Pentecôte. Nous attendons le décret nécessaire formalisant ces annonces pour éviter tout rejet purement formel. [...]

L'article 10-III maintient l'ouverture des lieux de culte en interdisant toute réunion et tout rassemblement en leur sein. Le culte public est donc en pratique interdit, tandis que la possibilité d'enterrer dignement nos morts est limitée à 20 personnes. Je précise que, contrairement aux affirmations d'un homme public de grande qualité mais qui n'est pas juriste, le gouvernement n'a pas reculé : les rassemblements sont bien interdits dans les églises et la seule exception concerne les obsèques.

Quels sont vos arguments ?

Nous en avons 20 pages mais nous soutenons principalement qu'il est inacceptable d'interdire par principe la reprise du culte public alors que la plupart des autres activités reprennent en respectant des mesures de protection.

On peut à nouveau circuler sur la voie publique sans obligation de port de masque, on peut se presser dans le métro ; les écoles, les entreprises, les bibliothèques, les médiathèques, certains musées, les grandes surfaces de bricolage et de jardinage, les supermarchés, les débitants de tabac, les marchands de journaux ou les salons de coiffure sont ouverts, mais il est interdit d'aller à la messe, même en respectant les mesures sanitaires réclamées aux autres activités par le gouvernement.

Le gouvernement a osé justifier le maintien de l'interdiction au motif par exemple que nous pouvions regarder la messe sur Internet. C'est là que l'on voit la dégringolade abyssale de la simple culture catholique dans notre pays. Nous avons été obligés de leur expliquer que regarder la messe sur Internet et prier au lieu de communier au corps et au sang du Christ consistait pour un catholique à prétendre faire du vélo en regardant le Tour de France.

Ce qui est consternant, c'est d'entendre le ministre des Cultes – le même qui nous expliquait que Notre-Dame n'était pas essentiellement une cathédrale – nous expliquer le 3 mai dernier que chacun pouvait prier chez soi et que nous n'avions pas besoin de nous rassembler dans les lieux de culte, s'ingérant ainsi dans la religion au

mépris de la laïcité de l'Etat. C'est en réalité le motif du maintien du confinement : le gouvernement ne sait rien du catholicisme. Il confond liberté de culte et liberté de réunion. Il ne sait évidemment pas ce qu'est un sacrement. [...]